



École
Pierre-Boucher
225, rue Joseph-Martel
Boucherville (Québec) J4B 1L1
pierre-boucher@csp.qc.ca - Site Web : <http://pierreboucher.csp.qc.ca>



L'école Pierre-Boucher
2018-2019
Septembre

Bonjour parents et enfants,

Après un si bel été, c'est avec un grand plaisir que nous commençons une nouvelle année scolaire. Nous sommes prêts à accompagner vos enfants, à leur offrir un milieu de vie sécuritaire, accueillant et débordant d'expériences d'apprentissage enrichissantes. Avec votre collaboration, nous serons complices des réussites et des succès de vos enfants.

Bonne année scolaire!

Madeleine Harvey, directrice par intérim

Horaire du préscolaire

Matin : 8 h 30 à 11 h 35

Dîner : 11 h 35 à 12 h 50

Après-midi : 12 h 50 à 14 h 37

Horaire du primaire

<u>Avant-midi :</u> 8 h 20 – 8 h 30 accueil 8 h 35 – 9 h 35 9 h 35 – 10 h 35 10 h 35 – 10 h 50 récréation 10 h 50 – 10 h 55 accueil 10 h 55 – 11 h 55	<u>Après-midi :</u> 11 h 55 – 13 h 10 dîner 13 h 15 – 13 h 20 accueil 13 h 20 – 14 h 20 14 h 20 – 14 h 35 récréation 14 h 35 – 14 h 40 accueil 14 h 40 – 15 h 40
---	--

Présentation du personnel

Directrice par intérim : Madeleine Harvey

Préscolaire

Geneviève Darveau / 001 - Liette Méryneau / 002- Stéphanie St-Onge / 003

Johanne Sauvé / 101 – Amélie Brouillet / 102

Chantal Lavigne / 201 – Isabelle Gagnon / 202

Geneviève Ducharme / 102-201-202 – temps partagée

2^e cycle

Marie-Claude Lafrance / 301 – Mélanie Turcotte / 302

Emmanuel Cyr Mercier / 401 – Marie-Michèle Forget / 402

Geneviève Ducharme / 402 – temps partagée

3^e cycle

Élizabeth Cléroux / 501 - Roxane Luydlin Lapointe / 502

Kim Reinhardt / 601 – Camille Fournier-Aquin / 602

Musique : Étienne Pelletier

Anglais : Kevin Ian Hills

Éducation physique : Martin Dupuis – Vincent Dussault-Bourgoin

Psychologue : Alexander Skinner

Psychoéducatrice : Camille Bourdeau

Orthophoniste : Monique Téolis

Orthopédagogues : Michèle Dansereau et Geneviève Grondin

Infirmière : Annik Deshênes

Hygiéniste dentaire : Geneviève Brunette

Techniciennes en éducation spécialisée : Manon Berger et Laurence Chouinard-Gauette

Préposée pour élèves handicapés / Caroline Gosselin

Service de garde

Technicienne : Rachel Gagnon

Éducatrices : Caroline-Chantal Allard, Sylvie Allard, Dalila Azzouz, Manon Berger, Valérie Bourbonnière, Annie Boutin, Diane Carrey, Laurette Demers, Lucie Gill, Ginette Gonçalves, Natascha Kludvine, Valérie Létourneau, Geneviève Milot, Anne-Marie Naas, Anne-Marie Rivard, et Céline Tremblay

Conciergerie : Daniel Lamoureux, Yvon Carle

Secrétariat : Nathalie Tessier

Rencontre de parents / Assemblée générale – 11 septembre 2018

Les rencontres de parents débuteront à 18 h 30 pour la 1^{re} à la 6^e année. Par la suite, à 19 h 30, tous les parents sont invités à se rendre au gymnase pour l'Assemblée générale des parents de l'école.

Code vestimentaire

- Je porte des vêtements adéquats pour venir à l'école;
- Je m'habille proprement et convenablement selon la saison;
- Tout vêtement, coiffure ou accessoire de mode inapproprié pour un milieu scolaire est interdit : vêtement avec signe de violence, sandales de plage, bretelles spaghetti, jupe ou short trop court, vêtement qui laisse voir le sous-vêtement, vêtement troué, etc.;
- Dès mon entrée dans l'école j'enlève ma casquette ou mon chapeau;
- À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures en tout temps;
- Je porte les vêtements exigés pour les cours d'éducation physique : chandail à manches courtes, short ou survêtement, espadrilles à semelles qui ne marquent pas et en caoutchouc (pas de souliers de « skate »), aucun bijou.

Communication

Il est important de communiquer de façon efficace. Le moyen le plus simple et rapide pour nous joindre est le secrétariat au 450-655-8088 poste 0. Vous pouvez communiquer aussi en utilisant l'agenda de votre enfant ou une note dans une enveloppe. De plus, il est préférable de prendre rendez-vous avec la personne que vous voulez rencontrer. Cela nous permet de prendre le temps nécessaire avec vous.

Respect du Régime pédagogique

Nous vous informons que les élèves sont tenus de fréquenter l'école 25 heures par semaine et 180 jours par année. Cependant, il existe des situations d'exception qui sont couvertes par l'article 15 du Régime pédagogique (maladie, handicap, enseignement à la maison équivalent, etc.) Si, par exemple, un élève n'est pas en mesure de suivre son cours d'éducation physique, vous devez nous fournir un certificat médical attestant de son incapacité. De plus, si votre enfant doit s'absenter de façon régulière parce que ce dernier doit s'entraîner (ex.: club de gymnastique, club de patinage artistique, etc.) il n'existe pas de disposition de la LIP ni du Régime pédagogique pour que la direction de l'école réponde favorablement à une telle demande. Si jamais des parents décidaient malgré tout de retirer leur enfant de l'école pour de telles activités, il s'agirait alors de votre propre décision. Les absences de l'élève seront inscrites et une preuve écrite de votre part s'avérerait nécessaire pour la verser au dossier scolaire. Également, l'absence d'un élève pour cause de voyage durant la période de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute la responsabilité de la décision et des conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne seront fournis à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigés.

L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence d'un élève pour un voyage. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique. Merci de votre compréhension!

Absences et retards

Pour la sécurité des élèves, les parents doivent aviser l'école si leur enfant s'absente ou arrive en retard à l'école, en téléphonant avant 8 h 30 le matin et avant 13 h 15 l'après-midi au 450-655-8088 poste 5, il faut alors prendre le soin de nous indiquer, le nom de l'enfant, la raison de l'absence ou du retard et la durée de l'absence ou du retard. De plus, tous les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe pour recevoir leur billet de retard. Les cas chroniques seront présentés à la direction qui rencontrera l'élève ou communiquera avec les parents.

Attestation officielle de fréquentation scolaire – le vendredi 28 septembre 2018

Il est essentiel que tous les élèves soient présents à l'école lors de cette journée. Voir à ce que votre enfant ne s'absente que pour une raison vraiment importante. Si votre enfant doit s'absenter, un formulaire attestant que votre enfant fréquente bel et bien l'école Pierre-Boucher vous sera acheminé pour signature et vous devez nous le retourner dès le lendemain au secrétariat de l'école.

Visiteurs et parents bénévoles

Nous vous rappelons que les visiteurs et les parents bénévoles doivent entrer par la porte principale, s'identifier et signer un registre au bureau de la secrétaire.

Circulation dans l'école

Le matin et le soir :

Nous vous demandons le matin de laisser votre enfant à l'entrée du service de garde et le soir de l'attendre au même endroit.

En tout temps :

Il est interdit de circuler dans l'école sans au préalable avoir été vous identifier au secrétariat de l'école ou à l'accueil du service de garde.

Marcheurs et dîneurs à la maison

Pour les élèves marcheurs et ceux qui dînent régulièrement ou occasionnellement à la maison, nous vous informons qu'avant 8 h 20 le matin et 13 h 10 l'après-midi, **les élèves demeurent sous la responsabilité des parents** et qu'aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école par le personnel enseignant ou le personnel du service de garde. De plus, les élèves doivent entrer dans l'école par la porte de la cour arrière.

Passage piétonnier

Sur la rue Thailhandier, il y a un passage piétonnier à l'entrée de la cour de l'école. Il serait important que les voitures ne se stationnent pas sur ce passage. De plus, tout véhicule qui s'arrête sur le passage de piétons, le conducteur risque de recevoir une contravention. Avant tout, pensons à la sécurité de nos enfants.

Débarcadère des autobus

Nous vous demandons de ne pas débarquer votre enfant sur la rue Joseph-Martel, car les autobus scolaires ont besoin de cet espace réservé pour faire descendre les élèves transportés en toute sécurité. Soyez attentif, quelques secondes de plus peuvent éviter un accident.

Dîner et collation

Dans le respect de la politique alimentaire de la commission scolaire, nous incitons les élèves à consommer des aliments sains. Les friandises sont interdites. Sur les heures de classe, les collations permises sont « saines et non-salissantes ». Exemples : fruits frais, crudités, fromage... Pour les élèves inscrits au service de garde à la fin des classes, il est possible d'avoir une collation plus consistante (ex. : barre tendre).

Allergies : Pour des raisons de sécurité, évitez d'envoyer des aliments contenant des allergènes. Exemple : arachides, noix ou aliments en fonction de la sévérité des allergies des élèves.

Propreté dans l'école

Nous avons à cœur notre environnement et nous voulons le garder propre et sécuritaire. Pour y arriver, nous souhaiterions que chaque élève ait deux paires de souliers. L'une sera utilisée pour l'extérieur et l'autre pour l'intérieur. De cette façon, les locaux de classe et le gymnase seront moins glissants donc plus sécuritaires.

Utilisation du téléphone

Le téléphone à l'entrée de l'école n'est utilisé par les élèves qu'en cas d'urgence. Également, les élèves doivent obtenir l'autorisation pour pouvoir l'utiliser par un membre du personnel de l'école. Il est demandé aux parents de faire des messages à leur enfant par la secrétaire, **seulement** dans des cas exceptionnels. Veuillez régler le plus possible les situations avant le départ de votre enfant le matin et le midi. Chaque message personnel dérange un groupe complet d'élèves et un (e) enseignant (e). Merci de votre compréhension!

Identification des objets personnels

Chaque année, nous retrouvons de nombreux articles personnels qui ne sont pas réclamés. Ces pertes seraient évitées si les vêtements et les articles scolaires des enfants étaient clairement identifiés. À la fin de chaque mois, tous les vêtements perdus seront remis à une œuvre de charité, les autres objets seront mis à la poubelle.

Prise de médicaments à l'école

Si votre enfant doit prendre des médicaments, le parent doit venir remettre le médicament prescrit et remplir un formulaire d'autorisation (disponible sur le site internet de l'école) S.V.P., ne pas mettre de médicaments qui ne sont pas sous ordonnance dans le sac d'école de votre enfant.

Premiers soins

En cas de malaises ou blessure, la secrétaire ou un membre du personnel verra à prendre les mesures appropriées pour apporter les soins nécessaires aux élèves. Les parents seront avisés rapidement si la situation le requiert. Si un transport ambulancier s'avérait nécessaire, le coût de ce transport serait assumé par les parents.

Assurance accident écolier (assurance scolaire)

Il est important de souscrire à une assurance accidents au bénéfice de votre enfant d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. En effet, la Commission scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves. C'est aux parents de souscrire à celle-ci. Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête il appert qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés de la CS (employés, bénévoles), la responsabilité de la CS ne sera pas engagée et les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance accident souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais si les éléments de la couverture le prévoient. Nous vous rappelons toutefois qu'en vertu de la *Loi sur la Protection du consommateur* et sur la *Loi sur l'instruction publique*, aucune publicité de compagnie d'assurance scolaire ne peut être distribuée par l'école.

Poux de tête

Les poux font la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faudrait examiner la tête de votre enfant **dès aujourd'hui et régulièrement tout au long de l'année scolaire**. Traitez votre enfant qui a des poux et veuillez aviser le secrétariat de l'école au 450-655-8088 poste 0. Merci de votre collaboration!

Maladies infectieuses

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CSSSPB en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions. L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Documentation

Nous vous invitons à retourner le plus tôt possible tous les documents à remplir. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement de notre école.

Service de garde

Fréquentation matin, midi et soir :

Tout enfant doit être inscrit préalablement pour bénéficier du service de garde. Nous devons nous assurer que nous avons suffisamment d'éducatrices pour veiller au nombre d'élèves présents dans les groupes. C'est pourquoi si vous envisagez que votre enfant fréquente le service de garde il faut d'abord l'inscrire. Veuillez communiquer avec madame Rachel Gagnon, technicienne pour recevoir un formulaire d'inscription au 450-655-8088 poste 6.

Service de traiteur - Les petits chefs

Ils sont spécialisés dans l'alimentation pour enfants, Les Petits Chefs proposent un menu des plus équilibrés sur le marché et correspondant aux exigences du Guide alimentaire canadien. Les commandes se font en ligne à l'adresse suivante :

<http://lespetitschefssa.com/>

L'adresse de notre site Web est :

<http://pierreboucher.csp.qc.ca/>

Rendez-vous sur le site Web de la commission scolaire

Pour connaître toutes les informations nécessaires tout au long de l'année, nous vous invitons à consulter le site Web de la commission scolaire à l'adresse www.csp.qc.ca. Vous y trouverez des infos sur la rentrée scolaire, l'admission dans les écoles, le transport scolaire, les fermetures d'école lors des tempêtes, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!

Service aux parents et Protecteur de l'élève

Les élèves ou leurs parents qui vivent une situation insatisfaisante sont invités à en discuter avec le membre de l'équipe-école qui est

impliqué dans cette situation. Si cela ne permet pas de trouver une solution, nous vous invitons à communiquer avec le directeur (la directrice) de l'école. Si l'insatisfaction demeure, vous pouvez communiquer avec le Service aux parents de la Commission scolaire et ultimement, avec le Protecteur de l'élève. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de la Commission scolaire à l'adresse www.csp.qc.ca sous l'onglet « Commission scolaire ».

Dates importantes :

Rencontre de parents / Assemblée générale des parents : mardi 11 septembre 2018 à partir de 18 h 30

Attestation officielle de fréquentation scolaire : vendredi 28 septembre 2018

Photos scolaires : 17 et 18 octobre 2018

AOÛT / SEPTEMBRE 2018				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			30 	31
3 Fête du travail - Congé pour tous	4	5	6	7
10	11 18 h 30 – Rencontre de parents 19 h 30 Assemblée générale des parents	12	13	14
17	18	19	20	21 Journée pédagogique
24	25	26	27	28 Attestation officielle de fréquentation scolaire

Bonne année scolaire !